

# A5 Biel-Bienne : quelques notions

## Désignation des projets

La **branche Est** de l'A5 comprend les projets partiels suivants: **Büttenberg**, **Längholz** (y compris le tronçon à ciel ouvert d'Orpond) **et Marais-de-Brügg**. Les axes autoroutiers de Soleure, Berne et Neuchâtel rejoignent **l'échangeur des Marais-de-Brügg**. Celui-ci est conçu sur deux niveaux.

La **branche Est** comprend les projets partiels de **Weidteile** (Bienne Centre), la **bretelle de raccordement de la rive droite du lac** (qui dirige le trafic depuis Nidau et les communes avoisinantes depuis Bienne Centre sur l'A5), **City** (Faubourg du Lac) et Vigneules.

L'A5 Biel-Bienne disposera donc de **jonctions** aussi bien que de **semi-jonctions**. Une jonction sera par exemple construite à Brügg et une semi-jonction au Faubourg du Lac (entrée et sortie en direction de Berne).

## Concepts en matière de planification

### **Projet général**

Dans le domaine de la construction des routes nationales, le projet général définit le tracé, l'emplacement des jonctions, les ouvrages de croisement et le nombre de voies de circulation.

### **Projet définitif**

Le projet définitif précise chaque élément du projet général. Il définit entre autres les alignements de construction et détermine l'acquisition de terrain.

### **Processus d'optimisation de projet**

Les représentants des communes concernées participent au processus de planification. Les ateliers permettent aux acteurs en présence de rechercher ensemble des solutions acceptables pour les différents projets partiels. Ces ateliers se déroulent au cours de différentes étapes : recherche d'objectifs, recherche de solutions, évaluation et consolidation politique.

### **Mise à l'enquête**

Les plans du projet définitif sont mis à l'enquête publique durant 30 jours dans les communes concernées. Il est possible de faire opposition. En tant qu'autorité de surveillance et instance d'approbation, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) traite les oppositions.



# Procédures des projets de routes nationales

